



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

**AVIS** est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par visioconférence, le 16 novembre 2021 à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269 05 vise à :
  - augmenter le nombre d'étages maximum des bâtiments principaux (trifamiliales) de 2 à 3;
  - réduire la superficie minimum du rez-de-chaussée des bâtiments principaux (trifamiliales) de 70 mètres carrés à 35 mètres carrés afin d'y intégrer un garage sous les 2 étages supérieurs;

Identification du site concerné : L'ensemble de la zone 74-H

- 2) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269 05 vise à :
  - réduire la mesure de la façade d'un bâtiment principal de 7 mètres à 4,57 mètres;
  - réduire le nombre minimal de cases de stationnement requises de 173 cases à 33 cases.

Identification du site concerné : Lot 5 591 196 du Cadastre du Québec  
661, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 16 novembre 2021 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consulter le site Internet [cantley.ca](http://cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 1<sup>er</sup> jour de novembre 2021.

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier